



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 04 MARS 2020

Etaient présents (22)

Daniel BUCHWALDER
Michel GANZER
Françoise PAICHEUR
Maryline CHALOT
Jean-Claude PERROT
Catherine BLAISE
Laurence DI-VANNI
Jean-Marc ROBERT
Jean FORESTI
Madeleine MAUFFREY
Catherine JACQUOT
Lysiane MABIRE
Nicolas PIERGUIDI
Gérard MANCHEC
Maryse SARRON
Jean-Luc MIESKE
Christian TOITOT
Béatrice ROCH
Serge BEE
Sylvie WERNY
Denis TISSERAND
Jean-Pierre TREMBLIN

Etaient excusés ayant donné procuration (4)

Mathieu GAGLIARDI a
donné procuration à Daniel
BUCHWALDER
Eric LANUSSE-CAZALE a
donné procuration à Michel
GANZER
Jocelyne SMANIOTTO a
donné procuration à
Françoise PAICHEUR
Magali MEINIER a donné
procuration à Jean
FORESTI

Etaient absents (2)

Michel LANOIX
Brigitte ALZINGRE

Etait absente excusée (1)

Christine STEINBACH

Assistaient à la séance

Samuel BUHLER
Directeur Général des
Services
Catherine TORNARE
Secrétariat du Maire et de
l'Assemblée
Kayhan ALDIRMAZ
Secrétariat de l'Assemblée

OUVERTURE DE LA SEANCE A 18 HEURES 30

La Présidence de la séance est assurée par **M. Daniel BUCHWALDER**, Maire.

M. BUCHWALDER effectue l'appel des élus pour vérification du quorum, énonce les procurations et invite les élus à faire mention des questions orales.

Françoise PAICHEUR est désignée **Secrétaire de Séance**.

QUESTIONS ORALES

Pas de questions orales posées.

INFORMATIONS

Pas d'informations.

1 - POURSUITE DE L'ACTION ENGAGEE AUPRES DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BESANCON – DESORDRES DES TRAVAUX PLACE DU 8 MAI

M. BUCHWALDER donne la parole à **M. CAPELLI**, Directeur des Services Techniques, qui présente ce point.

Dans le cadre du contentieux engagé par la collectivité à propos des désordres des travaux de la Place du 8 mai, une action a été engagée par l'avocat de la Ville, Maître Catherine SUISSA – DSC AVOCATS – 23, rue de la Préfecture – 25000 BESANCON auprès du Tribunal Administratif de Besançon.

Au vu du rapport d'expertise jugé non satisfaisant sur une partie des désordres, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Maître SUISSA à poursuivre l'action engagée auprès du Tribunal Administratif afin d'obtenir une prise en considération totale de l'ensemble des désordres.

M. CAPELLI

Apporte quelques précisions.

Une expertise a été réalisée, mi-2017, sur les travaux Place du 8 mai et notamment sur les désordres actuels.

Les conclusions du rapport de l'expert, reçu récemment, sont à moitié favorables pour la collectivité et ne conviennent pas.

La procédure en cours auprès du Tribunal Administratif ne permet pas de dévoiler les conclusions du rapport d'expertise. Une partie des travaux avec malfaçons est prise en charge, l'autre partie ne l'est pas.

M. TOITOT

Demande des précisions sur la prise d'une délibération pour poursuivre l'action en justice, délibération qui n'a pas été votée pour engager l'action.

Ajoute que les membres du Groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire ne sont pas au courant de ce recours, évoqué une ou deux fois, mais pas en détail.

Souhaite avoir un peu plus de détails sur le rapport d'expertise et sur les points contestés.

M. BUCHWALDER donne la parole à **M. CAPELLI**

M. CAPELLI

Informe qu'une délibération n'était pas nécessaire pour lancer l'expertise (délégation du maire).

Ajoute qu'il ne peut en dire plus sur le rapport d'expertise tant qu'une action est engagée par la collectivité auprès du Tribunal Administratif.

Communique l'essentiel des malfaçons : platelage bois, résine, dalles podotactiles, encorbellement rue de la Fonderie.

Il précise également que la collectivité a essayé de trouver une solution amiable avec les entreprises concernées qui n'a pas abouti et qu'elle n'a donc pas eu d'autres choix que de prendre un avocat et d'aller au Tribunal.

M. BUCHWALDER donne la parole à **M. BUHLER**

M. BUHLER

Précise que pour ester en justice, le Maire n'a pas besoin de l'avis du Conseil Municipal, puisque c'est une délégation accordée dans le cadre de la délibération prise en 2015. En revanche, l'avocat mandaté par la Ville souhaite une délibération du Conseil Municipal pour poursuivre, renforcer et étoffer le dossier.

Une délibération sera également à prendre dans ce sens après les élections municipales.

M. TOITOT

Demande si ces recours rentrent dans le cadre d'une garantie décennale des entreprises.

M. CAPELLI

Répond par l'affirmative mais ajoute que la garantie décennale ne s'applique pas pour la voirie. Dans ce cas, il s'agit uniquement d'une garantie biennale.

Précise que beaucoup de travaux rentrent dans la garantie décennale (ouvrages d'art).

M. BEE

Demande si le revêtement de sol est aussi concerné par les malfaçons.

M. CAPELLI

Répond que l'enrobé revêtu d'une résine rose est concerné par les malfaçons.

M. TOITOT

Demande quel est l'enjeu de ces recours et si les postes concernés seront refaits d'une autre manière ou simplement restaurés.

M. CAPELLI

Répond que la première des choses est d'avoir l'accord du Tribunal Administratif pour pouvoir refaire des travaux sans que ceux-ci soient à la charge de la collectivité.

M. BUCHWALDER

Ajoute que l'essentiel, dans un premier temps, est d'être indemnisé pour les travaux qui ont été mal réalisés et que ça ne préjuge pas de la manière dont ils pourront être repris, à l'identique ou modifiés.

M. TISSERAND

Demande si les solutions appliquées sont mises en cause sur les matériaux utilisés.

M. CAPELLI

Répond qu'il s'agit essentiellement de la technique et de la malfaçon venant soit du Bureau d'études, soit des entreprises :

- Malfaçon de pose
- Malfaçon d'études (platelage bois : l'écoulement de l'eau ne se fait pas au milieu des lattes...).

Revient sur la consultation du dossier qui ne peut être publique, l'instruction étant en cours.

M. TOITOT

Demande quelles sont les personnes qui ont connaissance du rapport d'expertise.

M. BUCHWALDER donne la parole à **M. BUHLER**

M. BUHLER

Répond que 2 agents communaux connaissent le fond du dossier (Directeur des Services Techniques et Directeur Général des Services) et qu'il se tient à la disposition de **M. TOITOT** s'il souhaite avoir des explications un peu plus poussées.

M. TOITOT

Demande quelle est l'implication financière de la Ville pour la mission confiée à Maître Suissa.

M. BUCHWALDER

Répond que les frais d'avocat sont pris en charge par la Compagnie d'Assurances de la Ville.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

2 – TAUX D'IMPOSITION 2020

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il rappelle que, conformément aux dispositions de l'article L.1639 A du Code Général des Impôts, la date limite de notification au Directeur Régional des finances publiques par le Préfet ou le Sous-Préfet des taux de fiscalité directe locale votés par les départements, communes et EPCI à fiscalité propre, est, désormais, fixée au 15 avril. L'année de renouvellement des organes délibérants, cette date est reportée au 30 avril.

Pour l'année 2020, la date limite de vote des taux de fiscalité directe locale est donc fixée au 30 avril.

Il est proposé les taux d'imposition de la Commune de Seloncourt pour l'année 2020 suivants :

- Foncier bâti : 19,75 %
- Foncier non bâti : 21,81 %

Comme l'indique la circulaire préfectorale n° 004 du 19 février 2020, les collectivités ne devront plus voter de taux de taxe d'habitation.

M. BUCHWALDER

Précise que les taux 2019 ont été reconduits.

La Commission Finances, réunie le 02 mars 2020, a émis un avis favorable.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

3 – BUDGET PRIMITIF 2020

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il rappelle l'article 37 de la Loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 de Finances rectificative qui a modifié, de façon pérenne, les dates de vote des budgets des collectivités locales.

L'article L. 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose, désormais, que la date limite de vote des budgets locaux est le 15 avril. L'année de renouvellement des organes délibérants, cette date est reportée au 30 avril.

Pour l'année 2020, la date limite d'adoption du budget primitif communal est donc fixée au 30 avril.

La Commission Finances, réunie le 02 mars 2020, a émis un avis favorable.

M. BUCHWALDER effectue la présentation du budget primitif 2020, puis les Adjointes présentent le budget d'investissement de leur délégation respective.

Il précise que les chiffres énoncés sont les mêmes que ceux présentés lors du Débat d'Orientations Budgétaires.

Variations fonctionnement DOB 2020 / BS 2019

Ecart en valeur absolue

Achats	Dépenses					
	Eau		-2 000		Réalisé 2019	
	Electricité		2 800		Réalisé 2019 -3 000	
	Gaz		-7 000		Réalisé 2019 +6,65%	
	Jeunesse crèche		2 150			
	Vêtements travail		1 000			
	Fournitures scolaires		-1 550		Effectifs Dot/élève idem	
	Autres		-1 250	-5 850		
	Charges externes	Prestations de services				
		Prestation GED	11 500			
Autres prestations services		1 271	12 771		Repas, culture	
Loyer, crédit bail (photocopieurs)			2 330		Montée en gamme (GED)	
Locations diverses			-1 500		Mach à affranchir	
Entretien terrains			-1 048			
Entretien bâtiments						
Courant et programmés		-7 000				
135 rue Leclerc Plateau médical		-6 000			Ajusté au réel 2019	
Régie		-7 230				
Contrats		-5 900	-26 130		Répar.chauffage COSEC en 2019	
Entretien voiries réseaux						
Régie		-12 700				
Autres		0	-12 700			
Entretien bois forêts			2 500		Elagage	
Entretien matériel roulant			0			
Entretien autres biens mobiliers et maintenance			-4 960		Maintenance infomatique / panneau lx	
Assurances			-6 500		Nouveaux contrats	
Documentation			0			
Honoraires			-4 500		Géomètre (cessions terrains)	
Surveillance			1 000			
Annonce insertions			0			
Catalogue imprimés			0			
Communications municipales			-1 100			
Missions déplacements, réceptions			-450			
Frais télécommunications			-13 000		Mise en place de la fibre	
Autres services extérieurs			-1 931		Culture	
Autres			-525	-55 743		
Impôts et taxes				3	250	
Salaires et charges		Personnel extérieur				
		Remplacements C de G	-7 485			Compta RH
		Stagiaires et artistes	-945			
			403	-8 027		
		Personnel titulaire				
		Départs-disponibilité	-121 797			
	Recrutements – Titularisation	108 983				
	Variations d'horaires – fin ½ traitement	3 306				
	HS astreintes CET	-12 759				
	Evolutions salariales	28 764				
	RIFSEEP	12 085				
	Divers	-1 153				
			17 429			
	Personnel non titulaire					
	BAFA	-392				
	Recrutements titularisation	-4 268				
	Remplacements directs	-8 000				
	Concerts	1 068				
	Autres Contrats été, élections	4 933				
			-6 659			
	Impôts, taxes/salaires et Charges sociales					
Ecart de taux	MS 2019 x écart taux	-1 593			2019 : 44,07 → 2020 : 43,99	
Charges sur variations	Ecart./salaires x taux 2020	4 738				
			3 145	5 888		
Autres charges de gestion courante	Indemnités de fonctions et charges		0			
	Pertes sur créances		500			
	Organismes de regroupement					
	Gymnase		-6 480		Négociation	
	Autres					
	CCAS		5 000			
	Subventions associations-animation		5 150			
	COS - Projets écoles, collèges		-1 240		2 930 Maintien subv.collèges et dot/élève 40€	
Frais financiers	Intérêts		-3 356			
	Ligne trésorerie		0			
	ICNE			-3 356		
Charges exceptionnelles	Bourses et prix		-1 900		Réalisé 2019	

Dotations amortissements	Autres	Cessions		-1 900	
FPIC				-7 482	
				0	Idem 2019
TOTAUX		5 025 487	4 960 225	-65 262	-65 263 -1,30%
Variations fonctionnement DOB 2020 / BS 2019					
Recettes					
Ventes, prestations					
	Revenus forestiers			-19 000	Réalisé 2019
	Redevances funéraires			0	
	Occupation de domaine public			-2 139	
	Animation Périscolaire Crèche			2 300	Prudent
	Autres recettes	Locations div...		3 700	
Travaux en régie				-15 139	
Impôts et taxes	Impôts ménages			29 813	FB +1,8% (légal : 1,2) TH légal +0,9
	Allocation de compensation PMA			0	0
	FNGIR			0	0
	Taxe sur l'électricité			-2 000	Réalisé 2019
	Droits de mutation	100.000		15 000	Réalisé 2019 150040/125000*
	Autres			300	43 113
Péréquations, dotations, subventions					
	FDTP			-383	
	Autres péréquations			0	-383 Idem 2019
	Dotations			-2 000	-2 000 Hypothèse maintien DGF et DSR + FCTVA
	<u>Subventions :</u>				
	CAF CEJ			-6 230	Projet Villongo en 2019
	PSO périscolaire				
	Bons CAF jeunesse				
	Salon d'art			-1 500	Subvention PMA
	Autres				-7 730
Autres produits (loyers)					12 500 10 rue du Centre – Salle des Cossies
Produits financiers					0
Produits exceptionnels	Libéralités				
	Cessions				
	Indemnités d'assurance et divers			9 000	Réalisé 2019 68,500
	Autres Recettes exceptionnelles				9 000
Recettes sur salaires					
	Maladies, maternités			-34 059	SOFCAP
	Contrats aidés			0	Fin du dispositif
	Autres			0	-34 059
TOTAUX		5 480 331	5 465 696	-14 635	-14 635 -0,27%
Excédent de fonctionnement		454 844	505 471	50 627	
Evolution de la dette					
				Nb habitants	5 970 2 019
				<i>par habitant</i>	
	Dette au 1er janvier 2020	2 078 523		348	
	Emprunts inscrits en 2020 + RAR	270 119			
	Remboursements 2020	-195 103			
	Dette au 31 déc 2020	2 153 539		361	
Moyennes de la strate (2018)					
	Nationale			844	
	Régionale			942	
	Départementale			908	
	Commune			280	
	Ratio de solvabilité			4,26 ans	

BP 2020
TRAVAUX BATIMENTS

TRAVAUX	ART	BP 2020
BATIMENTS SCOLAIRES		
Réseau chauffage - Marcel LEVIN	2313	8 000
Vitrage - Macel LEVIN	2313	700
Jeux extérieurs - Louise MICHEL	2313	4 500
Mur cours - Louise MICHEL	2313	5 000
Châssis bureau direction - Ecole MOGNETTI	2313	3 000
		-
TOTAL BATIMENTS SCOLAIRES		21 200
BATIMENTS SPORTIFS		
Salle des Sports - barrière sécurisation tribunes	2313	700
		-
TOTAL BATIMENTS SPORTIFS		700
BATIMENTS DIVERS		
ENSEMBLE DES BATIMENTS		
<u>MAIRIE</u>		
		-
Sol bureau RH	2313	1 500
Sol bureau compta	2313	1 500
Stores bureau RH	2313	300
Rideau d'air chaud entrée	2313	5 600
Clocher	2313	29 000
Contrôle accès bureau Police Municipale	2313	1 800
		-
<u>CRECHE</u>		
		-
Contrôle d'accès livraison repas	2313	1 500
Porte d'accès silo à bois	2313	2 000
		-
<u>CENTRE CULTUREL</u>		
		-
Eclairage accueil	2313	1 100
Rideau d'air chaud entrée	2313	6 700
		-
FONDERIE - travaux cloison -séparation	2313	15 000
		-
<u>FOYER DES GLYCINES ET APPARTEMENT</u>		
		-
Remplacement 4 fenêtres de toit	2313	5 000
Nettoyage du toit et réparation des fuites	2313	2 500
Remplacement chaudière	2313	4 700
		-
<u>ATELIERS</u>		
		-
Remplacement galets portes sectionnelles	2313	2 200
Changement Skydomes	2313	2 000
Charpente pour pont élévateur	2313	7 000
Lames pour chauffage cellule	2313	3 400
		-

DIVERS		-
Bâtiment -10 rue du Centre	2313	13 000
Extincteurs	2313	4 500
Isolation divers bâtiments	2313	6 600
Réparation chaudière	2313	13 000
Eglise- renforcement protection pigeons	2313	3 800
Travaux divers	2313	10 000
TOTAL BATIMENTS DIVERS		143 700
TRAVAUX OPERATION	ART	BP 20
VIDEO PROTECTION - extension réseaux et caméras <u>OP24</u>	2313	45 000
		-
		-
TOTAL OPERATION		45 000
TRAVAUX EN REGIE	ART	BP 20
Travaux régie bâtiments	2313 /040	35 000
TOTAL REGIE	-	35 000
TOTAL TRAVAUX BATIMENTS		245 600

BP 2020
INVESTISSEMENT VOIRIE

DESIGNATION	ART	BP 2020
Travaux prévus VOIRIE	2315	212 500 -
Total voirie		212 500
Travaux divers		
Signalisation	2315	10 000
Enfouissement de ligne	2315	10 000
Travaux divers	2315	10 000
Total travaux divers		30 000
Travaux régie		
Travaux régie	2315 /040	8 000
Total travaux régie		8 000
		-
		-
		250 500

	Total Crèche - Ecoles		1 600
SALLE POLYVALENTE - logistique			
	Grilles caddies	2188	600
	Ecran 2m-2m	2188	500
	Toile tente 3m par 6m	2188	2 800
	3 escaberaux 3 marches	2188	300
	3 aspirateurs dusteam 12	2188	700
	Percolateur	2188	300
	2 aspirateurs VP600	2188	1 150
	Drapeaux	2188	700
	Vaisselle polyvalente-cossies-centre culturel	2188	350
	Petit matériel	2188	1 000
	Sonorisation salle POLYValente	2135	5 900
			-
	Total Salle polyvalente - logistique		14 300
SALLE DE SPORT			
	Téléphone sans fil	2188	400
			-
	TOTAL PM -CRECHE RESTAU- SALLE POLYV		20 580
	TOTAL MATERIEL DIVERS		70 520
	VEHICULES		
			-
	TOTAL VEHICULES		-
	TOTAL MATERIEL		154 530

**BP 2020
CULTURE**

DESIGNATION	ART	BP 2020
<u>CULTURE</u>		
Banderoles	2188	1 000
Rangement outillage	2184	500
Visseuse	2188	850
Petit matériel	2188	1 500
Panneaux affichage	2188	1 000
		-
TOTAL CULTURE		4 850
<u>BIBLIOTHEQUE</u>		
Lutrins	2188	1 000
Petits matériels	2188	1 000
TOTAL BIBLIOTHEQUE		2 000
TOTAL DEPENSES CULTURE		6 850

**BP 2020
SPORT - VIE ASSOCIATIVE**

DESIGNATION	ART	BP 2020
MATERIEL POUR ASSOCIATION		
Billard club billard	2188	1 240
SHNPM 2 paires jumelles + piège photo	2188	1 140
Jeanne d'arc agrès	2188	3 769
Tennis club mobilier pool house	2188	1 360
Foot Buts	2188	2 200
		-
		-
Total		9 709
Total		-
TOTAL SPORT-VIE ASSOCIATIVE		9 709

**BP 2020
JEUNESSE**

DESIGNATION	ART	BP 2020
Périscolaire / Accueil de loisirs		
Petits matériels	2188	2 000
Meuble accueil loisirs	2184	1 500
Matériel sportif	2188	1 500
Outillage accueil jeunes	2188	750
Jeux de société	2188	1 250
2 canapés accueil jeunes	2184	600
		-
TOTAL		7 600

**BP 2020
URBANISME**

DESIGNATION	ART	BP 2020
RESERVE FONCIERE	2111	3 975
Cimetière - cavurnes	2318	20 000
PLU	202	4 000
		-
		27 975
TOTAL URBANISME		27 975

**BP 2020
ENVIRONNEMENT**

TRAVAUX	ART	BP 2020
Forêt	2312	15 000
TOTAL TRAVAUX		15 000
AUTRES INVESTISSEMENTS		
Sentier découverte	2315	30 000
Mobilier Urbain	2315	8 000
Mairie - réseau arrosage	2313	2 500
		-
		-
TOTAL AUTRES INVESTISSEMENTS		40 500
TRAVAUX REGIE		
travaux régie	2318 /040	10 000
TOTAL REGIE		10 000
		-
Chaufferie Bois - <u>OP 41 - consultation MOE et divers</u>	2315	50 000
TOTAL INVESTISSEMENT ENVIRONNEMENT		115 500

**BP 2020
AUTRES**

DESIGNATION	ART	BP 2020
Taxe d'aménagement	10226	59 788
Dette en capital	1641	195 105
TOTAL AUTRES		254 893

BP 2020
INVESTISSEMENT RECETTES

DETAIL	ART	BP 2020
Opérations courantes	1328	10 000
SYDED - subvention travx éclairage public	1328	-
	1328	40 000
		-
		-
		-
		-
		-
Sous-total subventions d'investissement		50 000
AUTRES RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Fonds de compensation pour la TVA	10222	271 000
Taxe aménagement	10226	-
		60 000
AMORTISSEMENTS		
Amortissement matériel	28	186 686
Sous-total autres recettes d'investissement		517 686
EMPRUNT		-
TOTAL AUTRES RECETTES INVESTISSEMENT		567 686
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		567 686

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	MONTANT
TOTAL DEPENSES	4 960 225
excédent disponible pour l'investissement	505 471
	5 465 696

RECETTES	MONTANT
TOTAL RECETTES	5 465 696
	5 465 696

INVESTISSEMENT

DEPENSES	MONTANT
BATIMENTS	245 600
VOIRIE	250 500
MATERIEL	154 530
CULTURE	6 850
SPORT - VIE ASSOCIATIVE	9 709
JEUNESSE	7 600
URBANISME	27 975
ENVIRONNEMENT	115 500
AUTRES	254 893
	1 073 157

RECETTES	MONTANT
autofinancement	505 471
REPORT RESULTAT	
AUTRES RECETTES D'INVESTISSEMENT	517 686
SUBVENTIONS Opérations courantes	50 000
EMPRUNT	0,00
	1 073 157

M. BUCHWALDER ouvre le débat.

M. TISSERAND s'exprime au nom du **Groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire**.

« Comme ce sont les mêmes chiffres que ceux présentés lors du Débat d'Orientations Budgétaires, ce n'est pas la peine d'en remettre une deuxième couche.

Je voudrais juste faire une remarque pour les vélos électriques de la Police Municipale. Je trouve ça très bien. Ils pourront se rendre compte du manque de pistes cyclables et peut-être gérer un peu mieux les stationnements sur les pistes cyclables, notamment devant la boulangerie.

C'est bien de faire un peu de pratique de vélo.

Dans le même registre, on pourrait déplorer le manque d'anticipation sur les enfouissements qu'il faudra faire pour la piste cyclable du projet PMA.

Même si c'est seulement en 2021, il vaut mieux faire les travaux avant. Ça donnera le libre accès à PMA pour réaliser cette piste cyclable qu'on attend depuis au moins 2 mandats.

C'est à peu près tout. »

M. BUCHWALDER

Rappelle que le projet de liaison entre Audincourt et Hérimoncourt a été mis sous le coude du temps de la gouvernance Moscovici et qu'il est monté au créneau.

Il ajoute qu'au départ, les services voulaient appliquer une bande de peinture verte comme cela avait déjà été fait il y a quelques années et qu'aujourd'hui, il y aura une piste cyclable bien identifiée.

M. TISSERAND

Répond que la bande verte, c'était déjà pas mal.

VéloCité préconise des voies séparées mais comme c'est trop difficile à obtenir, il vaut mieux privilégier une bonne signalisation pour rendre visibles les vélos qui, de toute façon, seront sur la route.

Ajoute que l'idéal est d'avoir des voies séparées et qu'on est capable de mettre des millions d'euros pour les voitures mais pas pour les vélos.

M. ROBERT

Apporte quelques précisions.

- Au-dessus de 8 000 véhicules/jour, les voies doivent être séparées.
- Depuis 2014, la réalisation des pistes cyclables est à la charge de PMA.

Revient sur les difficultés rencontrées, tout au long du mandat, pour travailler sur ce dossier avec les services de PMA (contraintes administratives, départ de personnel).

Les travaux sont en cours. Ils ont démarré à Hérimoncourt.

- Enfouissement des réseaux : des travaux préparatoires sont à réaliser avant de donner le coup de pioche. Ces travaux, réalisés par le SYDED et par un cabinet mandaté, vont être prévus dans le courant de l'année.

M. PIERGUIDI

Demande si le nombre d'accidents en vélo est connu pour cette année.

M. BUCHWALDER

Répond par la négative.

M. TOITOT

Précise que, statistiquement, toutes les études réalisées dans tous les pays montrent que plus il y a une pratique du vélo importante avec les voitures, moins il y a d'accidents. C'est une certitude et plus les aménagements cyclables existent, de toutes sortes, moins il y a d'accidents.

C'est une réalité.

M. BUCHWALDER

Précise qu'à partir du moment où l'autorité compétente ne faisait pas le travail, il n'a pas voulu commencer à réaliser des petits segments de pistes cyclables, à une exception près.

M. BEE

Précise qu'il n'y a peut-être pas beaucoup d'accidents, mais qu'il y a un sentiment d'insécurité quand on traverse la ville en vélo et que l'accident est souvent évité de justesse.

M. TISSERAND

Informe que VéloCité organise une opération « frites », opération qui consiste à attacher une frite de 1 mètre au travers du vélo pour obliger les automobilistes à respecter les distances de sécurité.

M. BUCHWALDER

Répond qu'il s'abstiendra de commentaires sur l'association VéloCité.

M. BUCHWALDER

Revient sur l'intervention de **M. TISSERAND** au nom du **Groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire** lors du Débat d'Orientations Budgétaires.

Apporte 2 remarques :

« La chaufferie bois était dans votre programme de 2014, mais visiblement, plus personne ne devait s'en souvenir car on n'en a jamais entendu parler durant le mandat.

Si c'était un cheval de bataille, vous seriez montés au créneau, comme vous l'avez fait pour les sens interdits avec les vélos, d'une part ou les lampes leds, d'autre part. Je pense que c'est quelque chose qui est passée aux oubliettes, alors dire maintenant que vous y avez pensé. Il fallait vous battre pour le faire. Nous, nous allons le faire.

Vous dites qu'on arrive à équilibrer un budget sans emprunt. Oui, parce qu'il n'y a aucun projet. Ça fait des années qu'on a tout juste l'autofinancement pour assurer le courant. S'il y a des projets à faire, il faudra trouver des moyens pour les financer autre que l'autofinancement, à moins de « saboter » l'entretien courant.

Les seuls travaux exceptionnels inscrits sont la chaufferie bois et le sentier de découverte.

Pour le reste, c'est uniquement du courant. On a, à peu près 600 000 € d'autofinancement et 800 000 € de dépenses courantes TTC.

On ne fait rien d'autre qu'entretenir. Si on veut faire autre chose, on sera effectivement obligé de réfléchir à d'autres perspectives. »

VOTE

**21 VOIX POUR (DONT 4 PROCURATIONS)
5 ABSTENTIONS
(MM. TOITOT, TISSERAND, BEE, MMES ROCH, WERNY)**

DECISIONS DU MAIRE

- Ouverture d'une ligne de trésorerie

M. BUCHWALDER

Rappelle que ce point a été évoqué en Commission Finances le 02 mars 2020.



**DECISION DU MAIRE PRISE EN VERTU D'UNE
DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

N° DE L'ACTE : 2020-25-02-04

SERVICE : Service Finances

OBJET : OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

DECISION DU MAIRE EN VERTU D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

- Nous, Daniel BUCHWALDER, Maire en exercice de la Commune de **SELONCOURT**,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment des articles L. 2122-22 et L.2122-23
- Vu la délibération du Conseil Municipal réuni le 29 septembre 2015, donnant délégation au Maire pour réaliser les lignes de trésorerie, complétée par la délibération du 03 avril 2018 fixant le montant maximum à 600 000 € pour cette ligne de trésorerie,
- Considérant qu'il y a eu lieu d'ouvrir une ligne de trésorerie afin de pallier les écarts temporaires entre la date d'encaissement des recettes et la date de paiement des dépenses,

DECIDONS

Article 1^{er} :

La Commune de Seloncourt décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 600 000 euros.

La ligne de trésorerie interactive permet à l'emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (tirages) et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstruit le droit à tirage de l'emprunteur.

Article 2 :

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la Commune de Seloncourt décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne sont les suivantes :

- Montant : 600 000 Euros
- Durée : 1 an
- Taux : Marge sur €str 0.47 %
- Calcul des intérêts : chaque mois sur la base de l'encours constaté et de l'index correspondant (base Exacte/360)
- Paiement des intérêts : trimestriel
- Frais de dossier : Néant
- Commission d'engagement : 0.10 %
- Commission de mouvement : Néant

- Commission de non utilisation : 0.100% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts.

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Article 3 :

Les services municipaux sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Article 4 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et un extrait sera affiché au panneau municipal.

Fait à Seloncourt, le 04 mars 2020

Le Maire
Daniel BUCHWALDER

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2020

Décisions prises par Monsieur le Maire ou ses Adjointes en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par délibération du 29 septembre 2015 (alinéa 3)

Décisions relatives aux marchés publics passés selon une procédure adaptée (alinéa 3 de la délibération citée ci-dessus) :

Contrat/Marché		avenant		titulaire mandataire	désignation du lot	adresse du titulaire ou du mandataire	date de signature	montant TTC
objet	nature	N°	objet					
REAMENAGEMENT DU CENTRE DE SOINS DEC2020021901	Travaux	Avenant n° 1 négatif	Suppression meuble et plinthes bois	SAS NEGRO	Lot n° 4	1 rue de l'Initiative 90800 BAVILLIERS	19/02/2020	-1 958,35 €
REAMENAGEMENT DU CENTRE DE SOINS DEC2020021902	Travaux	Avenant n° 2 positif	Mise en place d'un contrôle d'accès	SEEB	Lot n°7	6 rue des Fleurs 25200 MONTBELIARD	19/02/2020	4 383,60 €
REAMENAGEMENT DU CENTRE DE SOINS DEC2020021903	Travaux	Avenant n° 1 positif	Toile de verre sur mur dégagement	ESPACE HABITAT	Lot n°5	8 Avenue de la Révolution 1789 25400 AUDINCOURT	19/02/2020	588,00 €

ARRETES DU MAIRE

VILLE DE SELONCOURT

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2020

ARRETES MUNICIPAUX DU 17 FEVRIER AU 18 FEVRIER 2020

ARR2020-02-17-18	2	17	Arrêté de fermeture d'urgence parcours vita suite tempête durée indéterminée
ARR2020-02-18-19	2	18	Arrêté autorisation débit de boissons Comité de coordination - Tournoi scrabble 29 février 2020

• Date du prochain Conseil Municipal

Le 1^{er} tour de scrutin des élections municipales se tient le 15 mars. Deux listes sont présentées.

Le Conseil Municipal doit se réunir, pour l'élection du Maire et des Adjointes, au plus tôt le vendredi 20 mars et au plus tard le dimanche 22 mars 2020.

M. BUCHWALDER propose de retenir la date du vendredi 20 mars 2020.

M. BUCHWALDER

Remercie tous les élus, et notamment ceux qui ne siégeront plus au Conseil Municipal, pour le travail effectué et leur assiduité remarquable. Il revient également sur les bonnes tenues des débats, dans l'ensemble, lors des séances des Conseils Municipaux.

Fin de séance à 19H19.

La Secrétaire de Séance

Françoise PAICHEUR